

[Text]

fact that there has been a concerted effort on the part of CGA Canada and others for several years now to establish an independent representative national body to review and set national accounting standards. Such a body would include representation from CICA, the Certified General Accountants of Canada, the Society of Management Accountants of Canada and from various sectors of the business and banking community who represent the users of these standards and guidelines.

I wish to emphasize that what has been sought is a standards-setting body independent of any one organization. The fact is that such national representative bodies have become the norm in most countries of the world, and the International Accounting Standards Committee serves that function internationally. The chartered accountants, certified general accountants and management accountants are all represented on that committee.

I am reviewing these facts because I want to establish the big picture. We are not here just to argue about a few words, about semantics or about a narrow legal issue. This is a broad policy issue that we are discussing today.

• 1640

CICA has always discouraged the efforts for a national representative body for setting accounting and auditing standards. To date CICA has been able to characterize itself as the sole arbitrator of the national Canadian standard in these areas, largely on the basis of the fact that in the regulations to the Canada Business Corporations Act, the CICA handbook written for its members has been adopted as the standard to be used for financial reporting and auditing for federal companies.

These, then, are the facts that form the broad background to this petition for our amendment to paragraph 2.(2)(c) in Bill S-10.

Under the present act, the objects and powers of CICA are set out briefly and directed specifically to its membership. Section 2 of the present act now says:

The objects and powers of the Canadian Institute of Chartered Accountants shall be to promote, by all lawful means, the practice of accountancy and for the said purposes:

- (a) to hold such examinations as may be found expedient;
- (b) to grant certificates of efficiency to its members;
- (c) to establish classes of membership;
- (d) to determine the rights, privileges, terms and conditions of said classes.

This is clearly an act setting out the objects and powers of an organization in relation to its members.

Section 2, as it is proposed in Bill S-10, is greatly expanded and it is paragraph 2.(2)(c) that, in our opinion, casts a very wide net indeed for the objects and powers of CICA. Taken as a whole and within the full context of section 2, this paragraph now reads as follows:

[Translation]

Canada et divers autres intéressés travaillent de concert depuis plusieurs années à l'établissement d'un organisme national indépendant et représentatif qui serait chargé d'étudier et d'élaborer les normes comptables nationales. Cet organisme compterait des représentants de l'ICCA, de l'Association des comptables généraux agréés du Canada, de la Société des comptables en management du Canada et des divers secteurs du monde des affaires et du secteur bancaire qui représentent les utilisateurs de ces normes et de ces directives.

Je tiens à souligner que cet organisme de normalisation serait indépendant de toutes les organisations professionnelles dans le domaine. On retrouve maintenant dans la plupart des pays du monde des organismes nationaux de ce genre, et le Comité international des normes comptables remplit cette fonction au niveau international. Les comptables agréés, les comptables généraux licenciés et les comptables de gestion sont tous représentés au sein de ce comité.

Si je récapitule, c'est parce que je veux vous donner une idée générale de la situation. Nous ne sommes pas ici simplement pour discuter de quelques mots, de sémantique ou d'étroites questions juridiques. Il est question ici aujourd'hui de l'orientation générale de notre politique à ce sujet.

L'ICCA a toujours contré les tentatives de création d'un organisme représentatif national chargé d'établir des normes de comptabilité et de vérification. Jusqu'ici, il a réussi à se poser en unique arbitre des normes nationales dans ce domaine, surtout parce que le Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral prévoit que le manuel rédigé par l'ICCA à l'intention de ses membres doit servir de guide pour la préparation et la vérification des états financiers des sociétés de régime fédéral.

Voilà donc, dans les grandes lignes, les raisons pour lesquelles nous avons présenté cette pétition visant à faire modifier l'alinéa 2.(2)(c) du projet de loi S-10.

En vertu de la loi actuelle, les objectifs et les pouvoirs de l'ICCA sont décrits brièvement et s'appliquent expressément aux membres de l'Institut. Ainsi, l'article 2 de la loi actuelle se lit comme suit:

Les objectifs et les pouvoirs de l'Association consisteront à avancer par tout moyen légitime, la pratique de la comptabilité, et dans ce but, elle pourra:

- a) tenir les examens qui seront jugés convenables;
- b) délivrer des certificats de compétence à ses membres;
- c) établir des classes parmi ses membres;
- d) déterminer les droits, privilèges et conditions de ces classes.

De toute évidence, cette loi n'établit les objets et pouvoirs de cette organisation que dans la mesure où ils touchent ses membres.

L'article 2, tel qu'il est proposé dans le projet de loi S-10, est beaucoup plus long que l'ancienne version. D'après nous, l'alinéa 2.(2)(c) prévoit des objectifs et des pouvoirs extrêmement vastes pour l'ICCA. Dans le contexte plus général de l'article 2, ce paragraphe se lit maintenant comme suit: